

**Présents** : MM. ARNOUX Jacques – BOROT Lionel – CECILLON Georges – DEBORE Patrick - FELISIAK Eric – LAFON Manuel – SUIFFET Gilbert - VINCENDET Pierre – MMES BOUCHER Caroline - JORCIN Catherine - MONGREVILLE Jennifer - ZAPILLON Christelle

Pouvoir de Yvan BOURGEOIS à Patrick DEBORE -

Secrétaire de séance : Mme Caroline BOUCHER

Invité : M. Jean-Philippe LAUGIER, Trésorier.

Le Maire ouvre la séance à 20 h 40.

### 1. Approbation du compte rendu de la réunion du 2 mars 2016

*Patrick DEBORE indique : « Dans le dernier compte-rendu, on a délibérément associé mon nom à une « illégalité », un auditeur public à la CCHMV ne doit pas être cité dans la rubrique invité. J'en conviens, j'ai d'ailleurs signalé ce détail à la CCHMV dès connaissance. Je demande donc rectification de ce terme « illégal » qui me porte discrédit et me situe hors la loi.»*

*Le Maire répond qu'il ne faut pas déformer le compte rendu, le terme illégal s'applique au fait que le nom des personnes présentes dans le public ne doit pas être mentionné au compte rendu.*

*Pierre VINCENDET précise qu'il n'y a pas lieu de faire de rectification.*

*Patrick DEBORE ajoute : « Ceci est d'autant plus conséquent que pour des faits autrement plus répréhensibles (je veux parler du lotissement d'Herbefin) d'autres précautions de langage ont été prises. Deux poids, deux mesures, qui n'honorent pas leurs auteurs. »*

Le compte-rendu est approuvé avec 10 voix pour et 3 abstentions (Manuel LAFON absent, Patrick DEBORE et Yvan BOURGEOIS).

### 2. Compte-rendu au conseil municipal des délégations accordées au maire dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

*Le 11 mars 2016*

Commande auprès de la Société MKPLUS d'enceintes, amplificateur et micros pour la sonorisation de l'Eglise pour un montant de 9 068.15 € HT soit 10 881.78 € TTC.

### 3. Finances

#### 3.1. Comptes administratifs 2015 – budget principal et budgets annexes

##### • Service de l'eau

##### Section d'exploitation

Déficit reporté	11 728.37 €
Dépenses	183 344.95 €
Recettes	179 398 .47 €
Résultat de l'exercice	- 3 946.48 €
Résultat cumulé	- 15 674.85 €

##### Section d'investissement

Excédent reporté	213 295.36 €
Dépenses	90 995.67 €
Recettes	65 751.54 €
Résultat de l'exercice	- 25 244.13 € (déficit)
Résultat cumulé	188 051.23 €

Le résultat d'exécution du budget s'élève à 172 376.38 € et sera repris au budget primitif 2016 :

- Investissement : excédent reporté 188 051.23 €
- Exploitation : déficit reporté - 15 674.85 €

*Patrick DEBORE souhaite faire constater que dans le cadre d'une gestion rigoureuse, les frais de personnel peuvent être une variable d'ajustement et un choix politique afin de ne pas augmenter les tarifs, en trouvant le juste milieu. Il demande si le montant du forfait affecté aux frais de personnel est déterminé à partir d'un décompte précis.*

*Le Maire répond que l'eau va devenir très prochainement une compétence intercommunale, avec du personnel dédié à ce service, ce qui permettra d'en connaître les coûts réels. Il ajoute que dans le cadre d'une gestion rigoureuse, si on faisait le compte, on serait proche voire au-dessus du forfait de 40 000 €. Les agents interviennent régulièrement pour des problèmes liés à la station de pompage ou à des fuites (parfois le week-end), réalisent les travaux d'entretien nécessaires sur les installations, les réservoirs, les captages, les périmètres de protection, la pose et la relève des compteurs...*

*Patrick DEBORE s'interroge sur les conséquences du transfert de l'eau à l'intercommunalité et craint une augmentation du prix de l'eau quand tous les réseaux seront intégrés, les services bien gérés seront pénalisés par les services mal gérés.*

*Le Maire souligne que toutes les communes ont des réseaux vieillissants et confirme que l'eau sera une question majeure dans les années futures.*

• **Résultat des budgets annexes :**

- ZAC du Plan des Champs 149 536.76 €
- Lotissement de St Martin 49 293.95 €

Il n'y a pas eu d'écritures en 2015 sur ces deux budgets.

• **Budget principal de la commune**

Section de fonctionnement

Excédent reporté	92 994.02 €
Dépenses	2 679 568.30 €
Recettes	3 632 124.72 €
Résultat de l'exercice	952 556.42 €
Résultat cumulé à affecter	1 045 550.44 €

Section d'investissement

Déficit reporté	788 084.69 €
Dépenses	2 524 684.14 €
Recettes	3 112 371.11 €
Résultat de l'exercice	587 686.97 €
Résultat cumulé	- 200 397.72 € (Déficit)
Solde des restes à réaliser	- 447 330.00 €
Résultat à reporter	- 647 727.72 € (Déficit)

Le résultat global d'exécution du budget, s'élève à 845 152.72 €. Il sera repris au budget primitif 2016 :

- Investissement : déficit reporté 200 397.72 €
- Fonctionnement : excédent reporté 397 822.72 €, affectation du résultat 647 727.72 €.

*Patrick DEBORE se demande si c'est une bonne chose de finir avec un excédent de fonctionnement de 1M€.*

*Le Maire fait observer que cet excédent permet de financer les dépenses d'investissement 2016.*

*Faire diminuer les charges de fonctionnement permet d'avoir de la réserve pour investir.*

*Patrick DEBORE constate que l'excédent total, compte tenu du déficit d'investissement, est de plus de 800 000 €. Selon lui on a trop thésaurisé et mal investi.*

*Le Maire ajoute que l'excédent est inversement proportionnel à l'avancement des travaux. Si la construction de l'atelier communal avait été plus avancée, l'excédent serait moindre.*

*Après s'être fait préciser le montant des « restes à réaliser », Patrick DEBORE reconnaît qu'en tenant compte de la balance des restes à réaliser le résultat est correct.*

**Monsieur le Maire ayant quitté la séance pour le vote du compte administratif, le Conseil municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre Vincendet, 1<sup>er</sup> Adjoint, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, après avoir entendu l'exposé des comptes de l'exercice 2015 et après en avoir délibéré, adopte les comptes administratifs :**

- **Service de l'eau : 11 voix « pour » et 1 abstention (Yvan BOURGEOIS)**
- **Lotissement de Saint Martin : 12 voix « pour »**
- **ZAC du Plan des Champs : 12 voix « pour »**
- **Budget principal de la commune : 11 voix « pour » et 1 abstention (Yvan BOURGEOIS) Patrick DEBORE précise qu'il approuve ce compte administratif sous réserve de la modification du libellé des mandats 1391 et 1372 (Subvention à la Maison des Enfants)**

### **3.2. Comptes de gestion – budget principal et budgets annexes**

Monsieur LAUGIER présente les résultats issus des comptes de gestion et précise qu'ils sont en concordance au 31 décembre avec les comptes de l'ordonnateur (comptes administratifs).

Les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2015 par le receveur, Monsieur Jean-Philippe LAUGIER, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observations, ni réserves de la part du Conseil municipal.

### **3.3. Affectation du résultat – budget principal**

Après avoir examiné le Compte Administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître le résultat suivant :

<b>Section de fonctionnement</b>	
- Résultat de l'exercice 2015	952 556.42
- Résultats antérieurs reportés (R002)	92 994.02
<b>Soit résultat à affecter</b>	<b>1 045 550.44</b>
<b>Section d'investissement</b>	
- Solde d'exécution d'investissement (D001)	-200 397.72
- Solde des restes à réaliser d'investissement	-447 330.00
<b>Soit besoin de financement</b>	<b>647 727.72</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter au budget 2016, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 de la façon suivante :

- o Affectation en réserves investissement  
**R 1068                      647 727.72**
- o Report en fonctionnement  
**R 002                         397 822.72**

### **3.4. Taux d'imposition**

Jusqu'en 2015 la taxe de séjour était perçue par les Communes qui reversaient la moitié du produit encaissé à l'Office de Tourisme et conservaient l'autre moitié.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, pour répondre à la réglementation, la perception de la taxe de séjour a été transférée à l'intercommunalité.

Afin de compenser en partie l'impact de ce transfert sur le budget des Communes, la CCHMV a décidé de diminuer uniformément ses taux d'imposition, conduisant à une diminution globale de ses recettes fiscales de 250 000 €, avec une incidence de 59 527 € pour la Commune de Lanslebourg. Pour information, la Commune de Lanslebourg percevait en moyenne 170 000 € de taxe de séjour et en conservait environ 85 000 €.

Dans le même temps, les Communes, pour compenser en partie la perte des produits liés à la taxe de séjour, pourront augmenter leur taux d'imposition dans les mêmes proportions, cette opération étant neutre pour le contribuable.

D'autre part, dans le cadre de la création d'une Commune nouvelle, les taux d'imposition devront être unifiés à court ou moyen terme. Les taux moyens pondérés actuels calculés sur l'hypothèse de la fusion des 5 communes sont les suivants :

	Taux moyen pondéré	Taux Lanslebourg 2015
Taxe d'habitation	12.92 %	13.58 %
Taxe sur le foncier bâti	15.97 %	13.41 %
Taxe sur le foncier non bâti	142.15 %	148.15 %
Cotisation foncière des entreprises	25.84 %	26.27 %

Dans l'objectif de se rapprocher de ces taux moyens pondérés, le Maire propose d'augmenter le taux de Taxe foncière sur les propriétés bâties de 4% supplémentaires.

Ces opérations apportent une recette supplémentaire sur les 4 bases de 59 527 €, compensée pour les contribuables par la baisse de la CCHMV, et de 16 525 € supplémentaires du fait de l'augmentation de la Taxe foncière sur les propriétés bâties.

Ces calculs tiennent compte d'une baisse de la base de CFE notifiée. Monsieur LAUGIER précise qu'une réévaluation de la base de CFE d'une résidence de tourisme est en cours à laquelle doit s'ajouter la prise en compte de l'hôtel Saint Charles ce qui induira des recettes supplémentaires.

*Patrick DEBORE constate une double manipulation des chiffres et se demande si c'est opportun pour peu de bénéfices financiers (80 000 €), alors que les recettes peuvent être optimisées par d'autres moyens (navettes prises en charge par la SE2MC par exemple).*

*Le Maire répond que c'est de la démagogie. La SE2MC réfléchit au financement des navettes, mais doit aussi faire face à la frilosité des banques pour s'engager dans le remplacement de la télécabine et faire face aux investissements nécessaires pour maintenir la station à son niveau. Une augmentation de capital ou une participation des Communes sera peut-être nécessaire. Pour conserver un même niveau de services et financer les investissements et afin de compenser les baisses de dotation, il faudra probablement augmenter les taux d'imposition.*

*Patrick DEBORE regrette que le recours à l'emprunt ne soit pas plus élevé afin de préparer l'avenir et financer par le meilleur moyen actuel les investissements dont la population a besoin. La vente du patrimoine peut aussi être un revenu. Il ajoute que la création de la commune nouvelle va nécessiter des nouvelles ressources et pénalisera les investissements.*

*Le Maire souligne que la commune a déjà un taux d'endettement élevé. Plus de 20% des recettes de la Commune servent à financer le remboursement des emprunts, or, 20% est le ratio au-delà duquel on considère qu'une commune est surendettée. On ne peut pas emprunter au-delà de ce que l'on peut rembourser. Emprunter plus serait, selon le Maire, irresponsable. Ce serait transférer des charges élevées sur les générations futures, et priver de toute possibilité d'investissement les Conseils municipaux à venir. L'emprunt ne prépare pas toujours l'avenir, dans certains cas, il l'hypothèque. Le Maire fait remarquer qu'aujourd'hui, beaucoup de communes cherchent d'ailleurs à se désendetter.*

Le Conseil Municipal, avec 11 voix pour et 2 abstentions (Patrick DEBORE et Yvan BOURGEOIS) fixe les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016 de la façon suivante :

- Taxe d'Habitation 14,25 %
- Taxe Foncière sur propriétés bâties 14,63 %
- Taxe Foncière sur propriétés non bâties 155,44 %
- Cotisation Foncière des Entreprises 27,56 %

### 3.5. Budgets prévisionnels 2016 – budget principal et budgets annexes

- **Service de l'eau**

Il s'équilibre en dépenses et en recettes :

- ↳ Section d'exploitation 211 394 €
- ↳ Section d'investissement 232 707 €

La section de fonctionnement du service de l'eau a été à nouveau déficitaire en 2015. Le déficit cumulé, compte tenu des reports des exercices antérieurs, s'élève à 15 675 €. Malgré l'augmentation du tarif de l'eau, une subvention de la commune à hauteur de 42 000 € est

nécessaire pour pouvoir équilibrer ce budget 2016. En investissement la réfection du réseau d'eau du Hameau des Champs (ancien et ne répondant plus aux normes) est prévue dans le cadre des travaux de voirie.

- **Budget ZAC du Plan des Champs**

↳ Fonctionnement	277 537 €
↳ Investissement	64 000 €

Ce budget inclut la vente du dernier terrain pour la construction du Critérium 3 qui doit se concrétiser cette année. Le montant des travaux restant à réaliser sur la voirie d'accès au Critérium a été affiné permettant de prévoir un reversement d'excédent au budget communal de 113 000 €.

- **Budget Lotissement de Saint-Martin**

↳ Fonctionnement	49 294 €
↳ Investissement	0 €

Le chemin piétons qui traverse le lotissement est à réaliser cette année.

- **Budget principal de la Commune**

➤ **Fonctionnement**

Le budget primitif s'équilibre à 3 311 814 € permettant de dégager un montant de 1 016 031 € pour la section d'investissement.

Par rapport à 2015, la dotation forfaitaire est en baisse de 56 883 € et l'augmentation du prélèvement du FPIC<sup>1</sup> est estimée à 28 865 €. Celui-ci s'élève désormais à 115 000 €.

Les charges à caractère général intègrent les charges des nouveaux locaux du Saint Charles. Le montant consacré aux animations est stable de même que les charges de personnel. Les autres charges de gestion courante sont en hausse pour tenir compte de l'augmentation des subventions versées au budget de l'eau et de l'assainissement et de la subvention pour la DSP des pôles enfance du Plan des Champs et des Sablons.

➤ **Investissement**

La section s'équilibre à 2 809 237 €, comprenant les opérations principales suivantes :

	Dépenses	Recettes
Remboursement capital emprunts	447 322€	
Remboursement capital nouveaux emprunts	11 245 €	
Virement de la section de fonctionnement		1 016 031 €
Affectation du résultat		647 728€
FCTVA		323 000 €
Taxe d'aménagement		60 000 €
Subventions énergies renouvelables / façades		
Acquisition matériel de transport	17 000 €	
Acquisition de matériels divers	40 000 €	
Frais d'études	20 000 €	
Matériel de bureau et informatique	13 500 €	
Mobilier	5 772 €	
<b>Opérations</b>		
Aménagement forêt	15 000 €	600 € subvention
Bâtiments divers (Poste / Toit du gymnase)	275 000 €	200 000 € emprunt
Voirie divers (Solde Crueux / Pont du 24 / Etude Route de la Chaîne)	54 000 €	
Réseau électrique/Illuminations	5 000 €	

<sup>1</sup> Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales – le FPIC consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour les reverser à des intercommunalités ou communes moins favorisées.

Eglise (tableau + sono)	19 000 €	40 065 € subvention
Garderie Sablons (solde)	243 000 €	100 000 € emprunt
Auditorium (solde affaire Atelier Bois)	84 000 €	
Atelier communal	1 140 000 €	29 250 € subvention 210 000 € emprunt
Aménagement Hameau des Champs	150 000 €	5 000 € subvention 100 000 € emprunt
Valorisation touristique Grand Mont-Cenis	1 000 €	7 483 € subv. RTE (solde restant à percevoir)

*Patrick DEBORE note que ce budget ne prévoit pas les barbecues au plan d'eau ni l'aménagement d'une aire de jeux. Il remarque que : « ce budget élaboré dans un cadre contraint et en l'attente de la fusion des communes, est peu dynamique et sans ambition. Il ne répond pas aux besoins exprimés en commission notamment en matière de voiries et opérations nouvelles. Il supporte en outre des transferts nouveaux, des immobilisations en baisse, des manipulations fiscales peu opportunes et l'absence d'aliénations. Je note aussi une absence d'écoute au profit d'une intransigeance exacerbée. »*

Les budgets primitifs sont adoptés :

- Budget de l'eau : 12 voix « pour » et 1 abstention (Yvan BOURGEOIS)
- Lotissement de St Martin : 13 voix « pour »
- ZAC du Plan des Champs : 13 voix « pour »
- Budget principal de la commune : 10 voix « pour » et 3 abstentions (Patrick DEBORE, Catherine JORCIN et Yvan BOURGEOIS)

### **3.6. Affectation loi montagne 2016**

Comme chaque année, il convient d'affecter le produit de la Loi Montagne versé par le SIVOM de Val Cenis.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, considérant :

- le rôle du Club des Sports pour la formation aux métiers de la montagne et le classement de certains jeunes skieurs,
- la création d'une plate-forme collective de stockage des fumiers,

décide l'affectation suivante du produit Loi Montagne 2015 :

- Virement externe
  - o Club des sports 6 555.31 €
- Affectation interne
  - o Agriculture (plate-forme fumiers) 10 000.00 €  
(affectée sur 15 ans à compter de l'année 2002)

### **3.7. Demande de subvention pour les travaux forêt**

Monsieur le Maire propose de rajouter ce point, non inscrit à l'ordre du jour pour délibérer sur le programme de travaux à réaliser en forêt communale et solliciter une subvention de la Région, dans ce cadre.

Ces travaux proposés par les services de l'ONF pour l'année 2016 concernent les parcelles 25 & 26.

La nature des travaux est la suivante : *Travaux sylvicoles comprenant l'intervention en futaie irrégulière combinant relevé de couvert, dégagement de semis, nettoyage, pour favoriser la régénération naturelle de mélèze et épicéa + ATDO (le montant estimatif des travaux est de 15 000 € HT).*

Le conseil municipal, à l'unanimité, charge le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet, sollicite l'aide la plus élevée possible du Conseil Régional pour la réalisation des travaux, et l'autorisation de commencer les travaux avant la décision d'octroi de la subvention.

## 4. Personnel

### 4.1. Recrutement d'agents contractuels – Accroissement temporaire et saisonnier d'activité

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise le Maire, pour les besoins du service, à recruter des agents non titulaires pour faire face à l'accroissement temporaire et saisonnier d'activité dans les services et domaines suivants :
  - o Service technique,
  - o Bibliothèque – Espace Public Multimédia,
  - o Mont-Cenis : Maison Franco-italienne et Jardin alpin,
  - o Eglise.
  
- autorise le maire à recruter, en tant que de besoin, des agents non titulaires pour remplacer des agents momentanément indisponibles, notamment en cas de congés maladie.  
En fonction des besoins de remplacement, du niveau de recrutement, de l'expérience professionnelle antérieure des futurs remplaçants et de leur profil, le Maire fixera le traitement en cohérence avec la nature des fonctions à assurer.

### 4.2. Mise à jour du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le tableau des emplois, arrêté à la date du 01/01/2016 :

SERVICE ADMINISTRATIF				
EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	Catégorie	Effectif	Durée hebdomadaire
Secrétaire de mairie	Attaché	A	1	TC
Secrétaire administrative	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	2	28 heures
SERVICE TECHNIQUE				
Chargé de missions	Ingénieur	A	1	TC
Responsable ST	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	TC
Agent polyvalent	Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	TC
Agent d'entretien	Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	C	2	8.50 heures
Régisseur auditorium	Ingénieur	A	1	TC
Opérateur projectionniste cinéma	Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	28 heures
SERVICE SCOLAIRE				
Assistante petite enfance	ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	TC
SERVICE POLICE MUNICIPALE				
Garde champêtre	Garde champêtre chef	C	1	TC
SERVICE CULTUREL				
Agent d'accueil et d'animation E.P.M.	Adjoint du patrimoine de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	21 heures

### 4.3. Mandatement du Centre de Gestion en vue de la souscription d'un contrat d'assurance groupe pour la couverture du risque statutaire

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne mandat au Centre de gestion la Fonction Publique Territoriale de la Savoie aux fins de mener, pour son compte, la procédure de marché nécessaire à la souscription d'un contrat d'assurance groupe susceptible de garantir contre les risques financiers liés au régime de protection sociale des agents publics territoriaux affiliés et/ou non affiliés à la CNRACL. Si au terme de la consultation menée par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie, les conditions financières obtenues ne conviennent pas à la commune, elle

aura la faculté de ne pas adhérer au contrat. L'adhésion éventuelle au contrat résultant de cette procédure fera l'objet d'une délibération ultérieure.

## **5. Urbanisme - Foncier**

### **5.1. Projet MGM**

Le Conseil municipal est invité à donner son sentiment sur le projet présenté par David Giraud pour la construction d'un bâtiment en lieu et place du bâtiment de l'ancienne douane, à l'échéance de 2 ans. Il a bien été précisé que ce bâtiment devra intégrer le cabinet médical, des parkings souterrains (obligatoires) et des places de stationnement devant le bâtiment. Ce projet permettrait de créer quelques lits supplémentaires.

*Eric FELISIAK demande si les parkings de l'autre côté de la route (en amont du pont du Mt Cenis) seront conservés. Il souhaite une négociation avec David GIRAUD car c'est un emplacement stratégique.*

*Patrick DEBORE remarque qu'un consensus s'est dégagé pour faire évoluer le projet : plus de bâtiment de l'autre côté et surtout ne pas condamner le parking existant, voire l'agrandir, et faire un parking souterrain de l'autre côté. David GIRAUD serait prêt à y contribuer.*

*Le Maire indique que si la commune souhaite un parking souterrain, elle devra le prendre en charge, le coût d'une place de parking enterré est d'environ 15 000 €. Il ajoute qu'il y a plusieurs possibilités : devant la gendarmerie, de l'autre côté de la route, sous la place. La négociation doit rester dans des limites raisonnables.*

*Patrick DEBORE demande si le corps médical a été approché.*

*Le Maire répond que le déplacement du Cabinet médical en front de neige est perçu favorablement par le médecin, il devrait améliorer les conditions de travail et permettre le transport des blessés directement depuis le domaine skiable, mais les conditions financières n'ont pas été évoquées.*

*Patrick DEBORE admet que la station a besoin de lits, mais remarque qu'il ne faudrait pas que les appartements du village souffrent de ces nouveaux investissements.*

*Le Maire indique que la SE2MC a signé un contrat avec AFFINISKI pour le maintien d'un immobilier de loisir économiquement dynamique et la lutte contre les lits « froids ». Par la mise en place d'actions concrètes de rénovation et de commercialisation soutenues par des politiques publiques, cette démarche, a pour objectif de proposer à la location un maximum de lits.*

## **6. Questions diverses**

ONERA : Le Comité d'Etablissement de l'ONERA remercie le Conseil municipal pour son soutien en faveur de la pérennité du centre de Modane-Avrieux. En effet une enveloppe de 20 M€ a été débloquée par l'Etat pour engager les travaux conservatoires qui s'imposent.

ORANGE : En raison de l'évolution naturelle des usages en matière de téléphonie, Orange procédera à l'enlèvement des publiphones, dont la cabine devant la Poste, d'ici la fin de l'année.

Fête du Mont Cenis : Catherine JORCIN regrette qu'elle s'oriente vers la Fête de la Terre aux dépens d'une Fête Franco Italienne comme cela était envisagé avec les italiens (repas, danses folkloriques,...). Le Maire souhaite faire un point avec les agriculteurs locaux afin de définir avec plus de précisions l'organisation de cette manifestation. D'autre part, il propose d'organiser une réunion avec les italiens dès que le col sera ouvert.

La séance est levée à 0 h 30.